MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 3 juin 2022 à 19h00.

Sont présents,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Sont également présentes :

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe.
Madame Manon Beaulieu, secrétaire-trésorière adjointe.
Madame Guylaine Gagnon, secrétaire adjointe.

Etait absent :

Monsieur Keven Ouellet, conseiller # 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

068-06-2022 **2. SUIVI : DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE le titre de la résolution numéro 062-05-2022 – Directrice générale par intérim, doit être reformulé;

ATTENDU QUE suite à l'information reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la bonne appellation du poste est directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

069-06-2022 **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence le point 19 ¨Varia¨ demeure ouvert.

070-06-2022 **4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2022, avec correction au point 17, Fabrique St-Médard (Église).

Il est inscrit, au deuxième paragraphe que : << … la solution serait que la municipalité prenne l'église, le temps que le comité Les Bâtisseurs fasse les démarches pour devenir un OSBL >>.
Cette information est remplacée par, <<… la solution serait que la municipalité fasse l'achat de l'église et que le comité ¨Les Bâtisseurs¨ fera la gestion complète >>

Et au troisième paragraphe, enlevez <<… le temps que le comité Les Bâtisseurs forme un organisme à but non lucratif et la reprenne >>.

071-06-2022 **5. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MAI 2022 (DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM)</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2022.

072-06-2022 **6. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MAI 2022 (RAPPORT FINANCIER 2021)</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2022.

073-06-2022 **7. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et des dépenses incompressibles.

Comptes payés : 18 496.38 $
Comptes à payer : 10 503.98 $ chèques nos 7185 à 7198 inclus.

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la municipalité de Saint-Médard possède les fonds nécessaires afin de payer les comptes du mois de mai pour un total de : 29 000.36$

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de : 35 149.49 $ incluant les revenus de perception.

8. RÉSUMÉ SÉANCE DE LA MRC

Mme Linda Gagnon, mairesse fait un bref résumé des différents points discutés à la séance de la MRC.

074-06-2022 **9. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil nomment, M. Rodolphe Thériault maire suppléant, pour une année, soit du 3 juin 2022 au 31 mai 2023.

075-06-2022 **10. SIGNATURES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Médard, autorisent Mme Linda Gagnon, mairesse ou M. Rodolphe Thériault, maire suppléant et Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière- trésorière adjointe ou Mme Manon Beaulieu, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité, ainsi que toutes les transactions courantes au folio détenu par la municipalité. Le nombre de signatures requises est deux (2) de ces groupes de personnes. Cette résolution annule toute autre résolution antérieure.

11. CONGÉ MALADIE DG

Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, informe les membres du conseil que le prochain rendez-vous médical de Mme Nancy Rioux, est le 21 juin prochain.

12. SUIVI : ACHAT DE CLASSEUR (MAIRESSE)

Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, informe qu'un classeur à trois (3) tiroirs a été libéré au bureau municipal et qu'il servira pour les documents de Mme Linda Gagnon, mairesse.

13. SUIVI : FABRIQUE ST-MÉDARD

Mme Raphaëlle Ouellet informe les membres du conseil qu'elle entreprendra des démarches auprès du CLD afin de réaliser un plan d'affaires.

Mme Linda Gagnon, mairesse informe qu'elle possède un document préparé par Me François Bérubé, de la firme Caïn Lamarre, avocat de la municipalité de St-Médard à ce sujet.

076-05-2022 **14. PROGRAMME ¨VOISINS SOLIDAIRES¨**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Médard désire déposer un projet au programme << Voisins Solidaires >> auprès d'Espace Muni qui consiste à développer et mettre en place des projets intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Médard à des idées de projets éligibles dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la municipalité de St-Médard accepte de participer à la démarche pour la mise en place de projets dans sa municipalité.

QUE le conseil de la municipalité de St-Médard nomme Mme Raphaëlle Ouellet, conseillère, comme représentante de la municipalité auprès de ce comité de travail.

077-05-2022

15. <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR COMPENSER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUABLES À LA HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS</u>

ATTENDU QUE depuis janvier 2022, le litre de diesel au Bas-St-Laurent est passé d'une moyenne de 1,459 $ (au 3 janvier 2022) à 2,19 $ (au 25 avril 2022) soit une augmentation de 45,9 %;

ATTENDU QUE les dépenses directes de carburant pour la flotte des véhicules municipaux de Saint-Médard affectée aux opérations de déneigement et de déglaçage du réseau routier, pour la seule période du 1er janvier au 1er mai 2022, ont atteint 13 607,17 $ comparativement à 10 085,15 $ pour la période du 1er janvier au 1er mai 2021;

ATTENDU QUE la flotte de véhicules et d'équipements fonctionnant au carburant consomment annuellement 12,998.80 litres de carburant diésel et 12,000 litres d'essence;

ATTENDU QUE les achats de biens et services ont totalisé une charge de 17 463.57 $ pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021 et que cette charge sera portée à la hausse notamment par l'augmentation du coût des transports;

ATTENDU QUE l'effet pernicieux de cette hausse de carburants pour la municipalité est de couper dans les activités de loisirs et les activités culturelles alors que l'effet de cette même hausse pour les citoyens est de limiter voire annuler leurs vacances ou leurs sorties à l'extérieur;

ATTENDU QU'au sortir de la pandémie qui a également suscité l'annulation d'événements et d'activités municipales auparavant disponibles pour la population, faut-il le rappeler, il est suicidaire de ne pas insuffler des budgets suffisants pour le mieux-être et la santé mentale des citoyens;

ATTENDU QUE les moyens financiers d'une petite municipalité comme Saint-Médard (214 habitants) sont limités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Médard demande au gouvernement québécois d'élaborer et de rendre disponible une forme de compensation destinée à chaque organisation municipale, une compensation forfaitaire à l'instar de celle qui a été profilée aux municipalités pour contrer les effets de la pandémie.

Qu'une copie conforme soit expédiée à : Claude Dahl, MRC des Basques – Municipalité des Basques – M. Jacques Demers, FQM – Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales – M. Nicolas Lessard-Dupont du bureau du député Denis Tardif.

078-06-2022

16. <u>DEMANDE POUR L'OBTENTION DE LA SALLE MUNICIPALE ET DE LA CLÉ DU CENTRE ALPHA DES BASQUES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Centre Alpha des Basques offre des ateliers d'alphabétisation, de Gym cerveau et / ou d'informatique aux résidentes et résidents de Saint-Médard durant l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Alpha des Basques a besoin de la salle municipale les lundis et mercredis en après-midi de 13 à 15 heures du 12 septembre au 2 décembre 2022 et du 9 janvier au 12 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ateliers demande d'avoir la clé de la porte d'entrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE permettre au Centre Alpha des Basques, d'utiliser la salle municipale gratuitement pour leurs ateliers d'alphabétisation, de Gym cerveau et/ou d'informatique, durant l'année 2022-2023, aux dates demandées.

DE prêter la clé de la porte d'entrée à la responsable.

079-05-2022

17. <u>DEMANDE DE DON DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINT-LAURENT</u>

ATTENDU QUE la Société Alzheimer du BSL organise la 15^{ième} édition de la ¨Marche pour l'Alzheimer¨ qui se tiendra le 29 mai 2022;

ATTENDU QU'au Bas-St-Laurent, plus de 4427 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer;

ATTENDU QUE les dons recueillis serviront à déployer des services de répit stimulation et de centre de jour dans les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE prendre soin des personnes âgées dans toute leur vulnérabilité est une responsabilité partagée avec les familles et la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal autorise le versement de la somme de 50 $ à l'organisme Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent.

080-06-2022

18. <u>DEMANDE DE DON DE LA FONDATION DE LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB</u>

ATTENDU QUE le projet de Centre de jour permet de desservir un plus grand nombre de personnes ayant reçu un diagnostic de maladie incurable;

ATTENDU QUE ce centre brise l'isolement chez les personnes malades, garantit un droit à des soins et du support et offre du soutien et du répit à leurs familles;

ATTENDU QUE grâce à ce centre de jour, c'est toute la population et les professionnels de la santé du KRTB qui ont un meilleur accès à l'expertise en soins palliatifs de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorisent le versement de 50 $ à la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB.

19. VARIA

081-06-2022 **a) SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET ENREGISTREMENT AUDIO**

ATTENDU QUE le matériel pour l'enregistrement audio des séances du conseil n'est pas adapté pour la mise en place de l'écoute de celles-ci;

ATTENDU QUE Mme Raphaëlle Ouellet conseillère, se porte volontaire afin de convertir les séances antérieures du conseil en MP3, avec l'achat d'un haut-parleur micro et d'un ordinateur portable;

ATTENDU QUE les séances seraient plus faciles à placer sur le site web de la municipalité, afin de les rendre accessibles à la population;

ATTENDU QUE des estimations ont été demandées auprès de deux (2) fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du conseil autorisent l'achat des équipements nécessaires chez Kadorama, au coût de 899,98 $ plus taxes, pour l'enregistrement audio des séances du conseil :

- Anker PowerConf S500, haut-parleur de conférence 299.99$
- Ordinateur portable Asus X515MA-BH99-CB 599.99$

QUE les membres du conseil autorisent Mme Raphaëlle Ouellet conseillère, à convertir les séances antérieures en fichiers MP3, afin que ceux-ci soient accessibles sur le site web de la Municipalité de St-Médard.

082-06-2022 **b) ADHÉSION À L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent soutient les initiatives des intervenants du milieu;

ATTENDU QU'être membre donne accès aux services professionnels d'animation ou de soutien gratuits et à ses coûts réduits aux formations offertes (lorsque non gratuites);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorisent le versement de 75 $ pour l'adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent.

083-06-2022 **c) OUVERTURE CHEMIN DU RANG 8**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'envoi d'une lettre, datée du 17 janvier 2022, par Me François Bérubé avocat de la municipalité, stipulant la résiliation du contrat d'ouverture du Chemin du Rang 8 par un contribuable;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande a été faite par les propriétaires, Mme Lisa Beaudet et M. Christian Ouellet, concernant l'ouverture pour l'hiver 2022-2023 du chemin du Rang 8 pour se rendre à leur érablière;

CONSIDÉRANT QUE Mme Linda Gagnon mairesse, fait un tour de table et demande à chacun des conseillers s'ils sont en accord pour la réouverture du Chemin du Rang 8. Les conseillers sont unanimes de refaire une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du conseil acceptent de faire un projet de nouvelle entente pour l'ouverture du Chemin du Rang 8 pour l'hiver 2022-2023.

QUE les membres du conseil municipal rencontreront les propriétaires, Mme Lisa Beaudet et M. Christian Ouellet, afin de discuter de cette nouvelle entente.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur :

- Suggestion a été faite pour une consultation publique avant une grosse dépense.

- Possibilité de recevoir l'information par la poste, pour la réunion spéciale du rapport financier.

- Rapport financier, surplus ou déficit pour la municipalité ? – Un surplus.

- Ramassage du transformateur électrique au Chemin de la Tour – La demande a été faite pour le ramassage auprès d'Hydro-Québec.

- Lumière brûlée dans poteau du village – Les réparations seront effectuées la semaine prochaine par Camillien Charron (1992) Inc.

- Séances sur le site web de la municipalité – Elles seront sur le site après l'acquisition du matériel autorisé lors de cette séance.

- Trous dans l'asphalte, en avant de la rue de l'Église, Rue Principale – Ils seront réparés en même temps que l'asphalte sera fait au Rang 9.

- La pelouse n'a pas été faite en avant de la côte de l'Église – À cause de grosses roches.

- Réparation de la souffleuse – Elle est au garage pour l'entretien et la réparation et des pièces ont été commandées.

084-06-2022 **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h24.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe